



Mon Patron m'arnaque sur les heures sup

Par **securite06**, le **19/02/2012 à 19:24**

bonjour, je travaille depuis bientôt dix ans dans une entreprise de sécurité, j'ai commencé comme agent simple et je suis devenue très rapidement contrôleur et responsable, pour ne pas perdre cette place j'ai fait des concessions beaucoup d'heures supplémentaires, 250H d'astreintes par mois non rémunérées sauf à l'intervention. J'avais une confiance totale en mon patron, jusqu'au 1/10/2011 j'ai eu un accident de travail mon patron ma téléphonie plusieurs fois pour savoir si je reprend le travail ou non je lui ai dit j'ai rdv avec mon médecin dans 4 jours et je vais voir ce qu'il va me dire, le jour de rdv est arrivé avec mon médecin mon patron m'appelle je lui annonce que mon médecin m'a prolongé de 15 jours car j'ai eu une double hernie discale et douleurs à la hanche gauche qui me paralyse tous les jours, depuis ce jour le 08/10/2011 je n'ai pas eu un seul appel de mon patron jusqu'au 08/01/2012 pour avoir mon code de mon adresse mail professionnelle, un jour un ami est venu me visiter à la maison on a parlé du travail du salaire je lui ai montré mes fiches de paies et là, l'incroyable qui tombe car il me dit montre moi ton planning et tes heures effectuées dans le mois xxxx, on constate que mon patron ne me paie pas les heures sup majorées en 50%, par exemple il y a des semaines que je fais 60 heures ils sont tous payés à 25%, plus les panier il ne me compte pas la totalité, l'année 2008 il y a eu une augmentation du salaire et moi non, pendant un an il m'a pas payé la prime d'ancienneté, il ne me compte pas la totalité des interventions astreinte, j'ai commencé à calculer mes fiches de paies de 5 ans je constate au moins par fiche de paie manque 200€, il y a trois fiches de paies manquées presque 500€ par fiche de paie. je vous demande svp les démarches à faire car je suis toujours en AT et surtout je n'ai plus confiance à mon patron et je ne peux plus le voir. aidez-moi svp merci d'avance.

Par **P.M.**, le **19/02/2012 à 20:00**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste pour envisager devant le Conseil de Prud'Hommes si l'employeur refuse de régulariser de réclamer ce qu'il vous doit...

Par **gegec**, le **22/10/2014 à 22:11**

Bonjour voilà ça fait 5 ans que je travaille dans la même entreprise en tant que peintre en

bâtiment, j'ai effectué 2annees en tant que apprenti puis mon patron ma enbocher . le problème c'est qu'il ne me paye aucune heure qplementaire et je travail tout les vendredi après midi pour rien car au final je ne sui payer que 35h par semaine . je ne c'est pas comment faire pour trouver une solution .aider moi s'il vous plait ..

Par **P.M.**, le **23/10/2014** à **08:45**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en Droit du Travail...